

trebatterie de s'adresser au Conseil où ils n'ont exposé que mensonges et suppositions et mis en avant des faits énormes qui choquent le bon sens.

A l'égard de la supposition qu'ils sont auteurs de l'entreprise et du privilège de la verrerie, le sieur de Bigault a bien fait voir le contraire, mais il y a nombre de lettres des associés, entre autre du sieur Otrequin, qui le prouvent de plus en plus; quant au reproche de la malheureuse affaire qu'il a eü en la justice de Grandchamps près Nantes, c'est un très mauvais prétexte pour l'insulter, parceque non seulement le roy, par ses lettres du 11 mars 1740, a eu la bonté de rappeler et décharger le sieur de Bigault et sa femme du cas dont il s'agissoit, les a remis et rétabli dans leur premier état et renommée, plainement informé de la légèreté du crime que leur en imputoit et pour en instruire le Conseil en peu de parole, voicy le fait.

Le sieur de Bigault, occupé à la verrerie de Nantes, épousa, en 1734, Jeanne Batellete, veuve de Guy Priou, bourgeois de Grandchamps, à deux lieues de Nantes, elle étoit tutrice de deux enfans de son premier mariage et possédoit le fief de la Blanchère, qui consistoit en deux fermes dont de Bigault et sa femme jouissoit depuis un an; un jour le sieur de Bigault, qui se croyoit paisible possesseur des biens, invita les nommés Le Coque et Pinnelle, ses fermiers, de luy conduire des bleds à Nantes, dont insolament ils luy firent refus, disant qu'il n'étoit pas leur maître; le sieur de Bigault, piqué de l'insolence de ces particuliers, qui avec leurs enfans et domestiques l'insultèrent, la querelle échauffée, tous ces particuliers s'armèrent de longs bois, bâtons et fourches contre le sieur de Bigault, qui, dans cette extrémité, sa vie en danger, mit l'épée à la main, le nommé Pinnal, armé d'un grand bâton, s'avança sur le sieur de Bigault, qui, pour sau-